République Islamique de Mauritanie Commune de Nouadhibou

Honneur-Fraternité-Justice

Décision de dégrèvement N°51/2023

Contributable

N°

:

Nom

: ETS M.M.O.A

Adresse

: QUARTIER 7 ZONE ZAC

Impôt contesté

Nature

: Contribution foncière 2023

Exercice d'émission: 2023

Montant de l'émission : 120 000 MRU rôle N°01 article 209

Réclamation

Date

Recours contentieux

recours gracieux x

Montant contesté 20 000 MRU

Motif: situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 20 000 MRU

Accordé

v

Motif: situation financière difficile

A Nouadhibou, le 14/09/2023

Maire Adjointe

Mana Moetar Brahim

AVIS D'IMPOSITION

ETS - M.M.O.A - PECHE

CUNTRIBITION FONCIERE 209 2023 120000

Les sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement le vous serais obligé d'en effectuer sans délai le reglement à la arection regionale du trésor sise à Nouadhibou

à défact de paiement dans les délais prévus par les dispositions de l'article L-136 du Livre des procédures fiscales du CGL cet impôt trata une majoration de 10%.

es demandes en decharge, en réduction es remis ou nt delation daivent être adressées au Maire dans les délas

- Amhat aight: 120. 110 - 11 degree: re cre 11 degree: 110 no

24/02/32

A Nouadhibou, le Vendredi 15 Février

Le Directeur Administratif et Financier

Mohamed Semette

Emman Nº01/CF/2023

Av.s. Iv 209

Impór CONTRIBUTION FONCIERE

ETS - M.M.O.A. - PECHE

Frence of de